

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves des écoles chapelaines,

Suite au **préavis de grève** déposé par les organisations syndicales des Fonctions Publiques d'Etat (**enseignants**) et Territoriale (**agents municipaux**), pour le 22/05/2018,

- **Les circuits des cars de ramassage scolaires** (primaires et secondaires), organisés par Nantes Métropole, **seront assurés matin et soir** aux heures habituelles.
- Le seuil de déclenchement du « droit d'accueil » est atteint pour 2 écoles de la Ville,
- **Cependant, concernant les services municipaux et la mise en place du « droit d'accueil »**, seul un personnel municipal suffisant pour garantir l'encadrement de vos enfants en toute sécurité peut permettre d'assurer le « droit d'accueil » et/ou de maintenir l'accueil sur le temps périscolaire du matin et du soir, le temps libéré, et la restauration scolaire.

Vous trouverez **ci-après le dispositif mis en œuvre** :

Ecoles		Accueil Périscolaire matin et soir	Service Minimum d'Accueil	Restauration	Temps libéré ½ h le soir
R. Doisneau maternelle		Ouvert ③	OUI ②	FERMEE, encadrement d'un pique-nique fourni par les familles	Ouvert ③
R. Doisneau élémentaire		OUVERT		FERMEE, encadrement d'un pique-nique fourni par les familles	OUVERT
Blanchetière primaire	maternelle	OUVERT		FERMEE, encadrement d'un pique-nique fourni par les familles	OUVERT
	élémentaire	FERME		FERMEE	FERME
Mazaire maternelle		FERME		FERMEE	FERME
Mazaire élémentaire		Ouvert ③	NON ①	FERMEE, encadrement d'un pique-nique fourni par les familles	Ouvert ③
Beausoleil maternelle		FERME		FERMEE	FERME
Beausoleil élémentaire		FERME		FERMEE	FERME

■ : Le seuil de déclenchement du droit d'accueil n'est pas atteint (moins de 25% d'enseignants grévistes).

- ① : Le seuil de déclenchement du droit d'accueil est atteint, mais le personnel disponible sur le site ne permet pas d'assurer ce service.
- ② : Les élèves des classes des enseignants grévistes sont encadrés par du personnel recruté et rémunéré par la Ville, sur le temps scolaire, à hauteur de 2 adultes par classe. S'agissant d'une simple garderie, des jeux calmes (type jeux de société et livres) pourront être apportés.
- ③ : Les élèves des enseignants non grévistes ou accueillis dans le cadre du droit d'accueil ont accès aux services périscolaires ouverts. Pour des raisons d'assurance, les élèves n'entrant pas dans ce cadre ne pourront être accueillis.

Vous remerciant de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe à l'Éducation et à la Petite Enfance,
Nathalie LEBLANC